

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 58 (1961)
Heft: 4

Rubrik: Échos de partout

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

caractère et de leur comportement lors des visites. En procédant de la sorte, on éliminera d'office les colonies par trop essaimeuses, car chaque apiculteur sait, par expérience, qu'il est bien difficile d'obtenir à la fois des essaims et du miel en abondance.

Toutes les souches n'ont pas les mêmes possibilités de transmettre à leur descendance aptitudes et qualités. Ce ne sera donc qu'après deux ou trois générations que le sélectionneur sera fixé sur la valeur des reproducteurs choisis. Ce ne sera qu'en contrôlant consciencieusement ce que valent les descendants, en constatant s'ils ont hérité les qualités de leurs parents et en éliminant tout ce qui ne répond pas au maximum à ce que nous recherchons que nous pourrons obtenir des résultats vraiment positifs.

Dans un prochain article, nous nous proposons d'étudier les raisons qui nous attirent, plus que jamais, vers l'abeille commune du pays.

M. Soavi.



ECHOS DE PARTOUT

Pollinisation

Dans son édition du mois d'août 1960 le « Canadian Bee Journal » publie un rapport très intéressant sur la pollinisation au Canada. Les recherches qui se poursuivent révèlent déjà des faits étonnants sur l'importance du rôle des abeilles dans la fécondation des fleurs et les revenus que peuvent retirer les apiculteurs de la location de leurs colonies à cette fin.

En Colombie canadienne, les récoltes de cerises, de pommes et autres fruits tels que fraises, framboises, bluets, bénéficient largement de l'intervention des butineuses. Il en va de même pour les légumineuses telles que le trèfle rouge, le trèfle alsike, etc. Le louage des colonies rapporte en moyenne \$ 6,72 par colonie.

En Ontario, les rapports obtenus indiquent que 3000 colonies sont louées à un prix moyen de \$ 7 l'unité pour la pollinisation des fruits. On mentionne aussi la location de 800 colonies à des producteurs de concombres à des prix variant de \$ 15 à \$ 20 par colonie !

En Nouvelle-Ecosse, 900 colonies sont utilisées dans les vergers et 438 pour les petits fruits ; une cinquantaine d'autres contribuent à assurer de bonnes récoltes de concombres tandis qu'une quarantaine sont éparpillées dans des champs de tomates, de courges ou de navets. Les prix moyens de location sont, pour la province, de \$ 6 à \$ 10.

L'Abeille de France.

Le sens chronométrique de l'abeille

La principale différence entre notre vision et celle des insectes est que ces derniers peuvent déterminer la polarisation de la lumière et par conséquent se guider sur le soleil lorsque ce dernier est caché par les nuages. De plus, ils tiennent compte du mouvement du soleil dans le ciel pour s'orienter entre deux voyages vers une même source de nectar. Cette espèce d'horloge interne leur permet de repérer les plantes mellifères à des heures différentes et de ne les visiter qu'au moment où elles sécrètent du nectar. Si on leur donne des drogues qui augmentent la rapidité de leur métabolisme, ils arriveront en avance et s'ils sont soumis à un refroidissement qui ralentit leur métabolisme ils arriveront en retard sur l'heure idéale.

Ainsi leur « chronomètre » dépend d'un processus interne et n'est pas affecté immédiatement par des changements externes. C'est ainsi que des abeilles transportées entre deux miellées d'Europe en Amérique sont sorties pour butiner à l'heure européenne en ignorant que l'heure solaire de New York était cinq heures en retard.

Belgique Apicole.

Il y a reine et reine

Lord Cecil de Hatfield avait commandé une reine pour son rucher en priant le fournisseur de le prévenir de la livraison. Au moment de l'expédition, le fournisseur l'informa par télégramme que la reine arriverait à la gare de Hatfield par le train de 3 h. 15. Quand lord Cecil arriva sur le quai, quelle ne fut pas sa surprise d'y trouver tout le village dans un état de grande excitation : par suite d'une indiscretion du télégraphiste, tous ces braves gens étaient venus souhaiter la bienvenue... à la Reine d'Angleterre !

British Bee Journal.

Cuisine exotique

Rien de bien nouveau sous le soleil, car sur toute la côte ouest du Pacifique, on a consommé les larves frites des guêpes et des abeilles et ceci depuis des millénaires, et la gelée royale en mangeant le couvain en Afrique.

Il s'agit, en fait, de « délicatesses », c'est le nom donné aux importations japonaises au Canada de larves d'abeilles préparées. Est-il vraiment utile d'importer ceci du Japon quand on détruit des tonnes d'abeilles en automne.

Les Romains mangeaient déjà des larves dont Pline ne donne pas le nom, et cette pratique existait bien avant les Romains. Les Arabes se sont toujours délectés des sauterelles grillées, surtout trempées dans le miel. Vous pouvez essayer !

On se rappellera que saint Jean-Baptiste vécut dans le désert de sauterelles et de miel. Le Coran fait aussi mention des sauterelles qui se vendent sur les marchés d'Arabie.

La Revue Française d'Apiculture.

Un jugement qui consternerá tous les amis des abeilles

Ce n'est pas sans étonnement et sans inquiétude aussi que les amis des abeilles prendront connaissance de l'in vraisemblable jugement rendu le 11 janvier contre un apiculteur par la Justice de Paix du canton de Saint-Gervais-les-Bains.

Il s'agit, comme c'est souvent le cas dans ce genre d'instance, de mésentente entre voisins. L'un d'eux, aujourd'hui, ne pardonne pas à l'autre d'avoir acquis un terrain jouxtant sa propriété et qu'il convoitait. Il s'est promis de faire payer chèrement à l'intrus sa déception et les abeilles seront le prétexte d'une action en justice. A noter qu'en l'occurrence personne ne fut piqué ou attaqué et que nul autre voisin — il en est d'aussi proches que le plaignant — n'élève de protestation contre la présence des abeilles.

Pour complaire à son irascible et chicanier voisin l'apiculteur élève devant ses ruches une palissade. Comment va-t-on reconnaître ce témoignage d'un évident bon vouloir ? Tout simplement en disant que cette palissade enlève le jour. On en exige dès lors l'immédiate démolition.

Finalement, par un jugement en date du 27 novembre 1958, le Juge de Paix ordonne la suppression de la palissade et condamne l'apiculteur à 50 NF de dommages-intérêts.

L'apiculteur va en appel. Les dommages-intérêts sont portés de 50 NF à 250 NF.

Est-il besoin de souligner les désastreuses conséquences pour l'apiculture d'un tel jugement. N'importe qui, n'importe quand, n'importe où, peut demander la suppression d'un rucher s'il est en mauvais termes avec ses voisins.

Gazette Apicole.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces coûtent :

PAGES DE COUVERTURE : $\frac{1}{2}$ Fr. 110.-

PAGES INTÉRIEURES : $\frac{1}{2}$ Fr. 100.-, $\frac{3}{4}$ Fr. 85.-, $\frac{1}{2}$ Fr. 60.-, $\frac{1}{4}$ Fr. 30.-, $\frac{1}{8}$ Fr. 15.-
 $\frac{1}{16}$ Fr. 7.50.-. Ces prix s'entendent nets. Petites annonces : maximum 3 demi-lignes plus
filet de séparation. Fr. 1.- la ligne et .50 le filet.

Les annonces doivent parvenir à M. Gassmann Louis, à Courrendlin, J. B.
jusqu'au 16. Après cette date, la parution n'est plus garantie.